



**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :  
Présents : 13  
En exercice : 17  
Votants : 16

L'an **DEUX MILLE VINGT DEUX**, le **JEUDI VINGT SEPT OCTOBRE**  
le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,  
sous la **présidence de Vincent BARRAUD**, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **21 OCTOBRE 2022**.

Présents : 13

Votants : 14

BARRAUD Vincent, ~~WATRIN Béatrice~~, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel,  
BOITIER Jean-Louis, ~~FOUCHER Nicolas~~, ~~BUREAU Nadia~~, GAURIVEAUD Jean-Jacques,  
AUTIN Martine, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE  
Josselyne, LOUIS Gilles, ~~AUDEBERT Délizia~~, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents : FOUCHER Nicolas, BUREAU Nadia

Absents excusés : AUDEBERT Délizia

Absents avant donné pouvoir : WATRIN Béatrice à ETIENNE Jean

Secrétaire de séance :

Le conseil municipal nomme par 13 voix

Daniel MOTARD en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121 – 15 du CGCT).

**DE 069-2022/10-010 CENTRE DE GESTION / ADHESION DU SYNDICAT MIXTE  
POUR L'AMENAGEMENT DES DIGUES DE GIRONDE**

Le Syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde a sollicité son affiliation  
volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime.  
Conformément au Code général de la fonction publique et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la  
consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG17 est nécessaire  
préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Il convient donc que le conseil municipal donne son avis sur cette demande d'affiliation.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré par 13 voix POUR,*

- *DECIDE d'émettre un avis favorable à l'affiliation du Syndicat mixte pour  
l'aménagement des digues de la Gironde au Centre de Gestion de la Fonction Publique  
Territoriale de la Charente-Maritime*

Le Maire, Vincent BARRAUD.



Le secrétaire, Daniel MOTARD.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte et documents au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2022..... DE
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	lundi 28 novembre 2022
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	